



HAL
open science

Les conseillers régionaux élus en 2010

Luc Rouban

► **To cite this version:**

Luc Rouban. Les conseillers régionaux élus en 2010: portrait de groupe. [Rapport de recherche] CEVIPOF. 2015, pp.8. hal-03470035

HAL Id: hal-03470035

<https://sciencespo.hal.science/hal-03470035>

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les enjeux

**Les conseillers régionaux élus
en 2010 : portrait de groupe**

Novembre 2015

Luc Rouban
Directeur de recherche CNRS

www.cevipof.com



SciencesPo.

CEVIPOF
CNRS

Centre de recherches politiques

Novembre 2015

Luc Rouban
Directeur de recherche CNRS

Les conseillers régionaux élus en 2010 : portrait de groupe

À la veille des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, cette note brosse un portrait social et professionnel des conseillers régionaux élus en 2010, en métropole comme dans les quatre régions d'outre-mer. Elle permet de faire le point sur un personnel politique très méconnu et de mesurer en quoi se distingue la classe politique régionale.

L'enquête¹ présentée ici a exigé un certain nombre de précautions méthodologiques. Il a fallu notamment reconstituer la profession exacte occupée par les intéressés au moment de leur élection à travers de multiples sources². Les déclarations faites dans les documents officiels ou dans les tracts ont été vérifiées car les intitulés en étaient trop flous ou trompeurs. Par exemple, de très nombreux « cadres du privé » sont en réalité des assistants parlementaires, des « professeurs de faculté » sont des maîtres de conférence ou des vacataires, des « chefs d'entreprise » travaillent en fait pour un élu de leur famille dans une autre collectivité territoriale, des « employés du privé » sont des responsables d'associations subventionnées, des « enseignants » ont changé d'emploi depuis longtemps et dirigent des agences régionales. Cette première constatation empirique est déjà le signe d'un travail politique sur la présentation des candidats et des profils. Par ailleurs, il faut tenir compte d'une marge d'indétermination dans les étiquettes politiques, les noms des listes reflétant à la fois des alliances et des tactiques d'affichage. Par exemple, certains élus des listes « divers gauche » sont en fait des militants du PCF ou du FDG élus sous cette étiquette lors d'autres élections locales.

Des élus expérimentés

Les élections régionales des 14 et 21 mars 2010 ont été marquées par un succès important de la gauche qui obtient 54,1% des suffrages exprimés au second tour alors que les listes de la droite parlementaire n'en obtiennent que 35,4% et que le Front national, qui s'est maintenu dans douze régions, en obtient 9,2%. Au total, la gauche détient 23 régions sur 26 mais dans un contexte de forte abstention (53,6% au premier tour contre 39% aux élections de 2004).

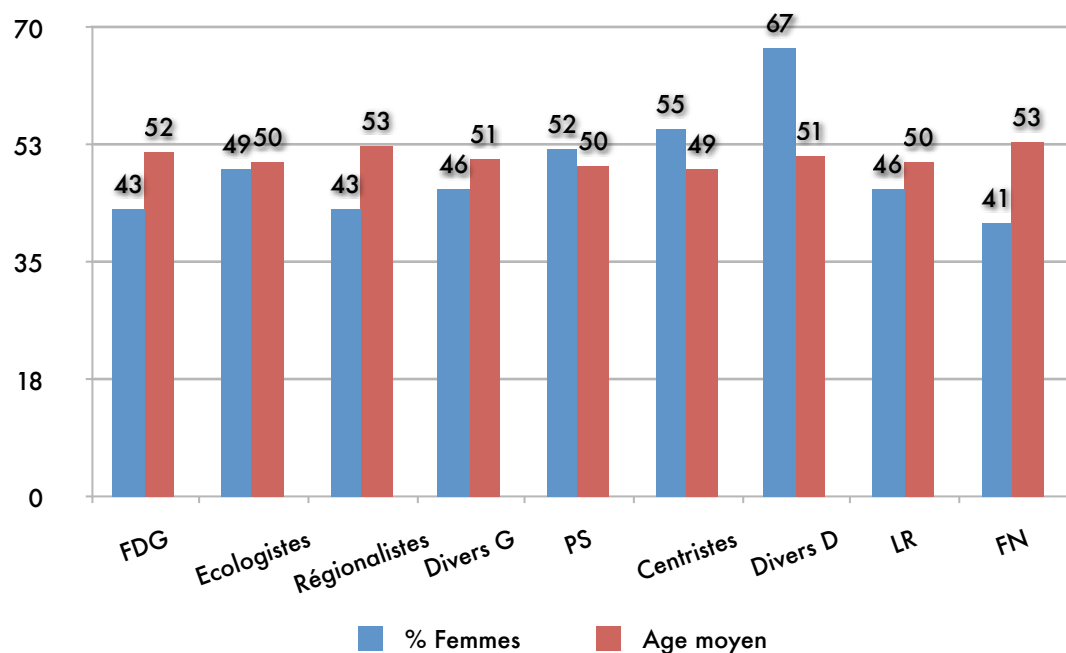
¹ L'effectif étudié est précisément de 1 842 élus sur les 1 880 sièges de conseillers régionaux, certains cas n'ayant pas permis une reconstitution suffisamment précise des trajectoires. Les conseillers ont été élus entre 2010 et 2015 du fait des rotations provoquées par les démissions. Il a fallu choisir entre la situation exacte de 2010 et la photographie des conseils en 2015 avant les nouvelles élections. On a préféré la seconde solution. Cette enquête a fait l'objet d'une déclaration n° 2-15042 à la Commission nationale Informatique et libertés.

² Les fiches de la Société générale de presse, du *Who's Who* en France, les journaux régionaux, les sites et blogs des partis politiques, des équipes de campagne ou des candidats.

La moyenne d'âge des conseillers régionaux est de 50 ans et elle est homogène dans toutes les régions. C'est en Guyane que les conseillers sont les plus jeunes (47 ans en moyenne) et en Languedoc-Roussillon ou en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) qu'ils sont les plus âgés (53 ans).

La répartition entre femmes et hommes est à peu près équivalente, à la suite des dispositions législatives concernant la parité, bien que l'on trouve 51% d'hommes et 49% de femmes. Cette répartition est cependant déséquilibrée dans l'accès aux présidences et vice-présidences de conseils (55% d'hommes contre 45% de femmes) ou de commissions (52,5% d'hommes contre 47,5% de femmes). On ne trouve qu'une seule femme présidente de région (Marie-Guite Dufay, PS, en Franche-Comté). La répartition par étiquette pour l'ensemble des conseils régionaux montre des disparités importantes (tableau 1) qui sont à mettre sur le compte de multiples facteurs : présence plus fréquente des hommes en tête de liste pesant d'autant plus qu'il y a peu d'élus sur la liste, jeu des alliances avec d'autres partis pour composer des listes « divers gauche » ou « divers droite », voire incitation à la démission de femmes présentes sur la liste uniquement pour respecter formellement les dispositions légales³.

Tableau 1 - La répartition des genres et des moyennes d'âge par étiquette (%)



Source : enquête Luc Rouban, 2015

Note : l'étiquette FDG regroupe les élus FDG mais aussi PCF ou d'extrême-gauche ; l'étiquette Écologiste réunit toutes les listes se réclamant de l'écologie ; les régionalistes incluent les nationalistes le long d'un spectre assez large, notamment en Corse ou dans les DOM ; l'étiquette PS intègre les Radicaux de gauche ; l'étiquette Centriste recouvre toutes les composantes de la famille centriste.

³ Je tiens à remercier ici ma collègue Réjane Sénac pour son expertise et ses commentaires stimulants sur la question.

Environ les deux tiers des conseillers (63%) ont été élus pour la première fois au conseil régional entre 2010 et 2015 (mais 56% à la seule date des élections de 2010) alors que 26% d'entre eux siègent depuis 2004, 7% depuis 1998 et 1% depuis 1986⁴. Il s'agit ici de mandats en continu qui ont été obtenus soit dans la même section départementale soit dans une autre section de la même région.

Ce phénomène de renouvellement électoral ne doit cependant pas cacher le fait que les conseillers régionaux sont en majorité des militants de longue date. L'étude des parcours montre que 56% des conseillers ont décroché leur premier mandat électif, local ou national, depuis 2004 et que 27% d'entre eux l'ont obtenu au moins depuis 1998. Si l'on dichotomise entre ceux qui ont obtenu leur premier mandat avant 2004 et ceux qui l'ont obtenu après, on voit que les élus les plus expérimentés se retrouvent sur les listes LR (56% d'anciens), FDG (50%), PS (48%) alors que les élus les plus novices se rencontrent sur les listes FN (35% d'anciens) et écologistes (30%).

Ces premiers mandats sont très généralement municipaux : en moyenne, 42,5% d'entre eux ont commencé comme conseillers municipaux ou maires-adjoints, 9% comme maires, 3% comme conseillers généraux, 1% comme députés et 0,1% comme sénateurs ou députés européens. Les 44% restants ont commencé leur carrière élective comme conseillers régionaux.

Cette expérience de la vie politique est encore confirmée par la date de la première candidature à une élection politique quelconque : 25% ont candidaté avant 1996 et 61% d'entre eux avant 2004. La proportion la plus importante de candidatures anciennes se trouve dans les rangs des élus FN (37% d'entre eux ont candidaté avant 1996), suivis par les élus des listes LR (30%), centristes (29%) et FDG (28%). En revanche, seuls 14% des élus régionalistes et 15% des écologistes ont candidaté avant 1996, ce qui reflète la place récente qu'ils ont prise dans l'espace politique français et la nouveauté d'une offre de candidatures indépendantes des grands partis de gouvernement.

On peut également souligner la forte implantation des conseillers dans les structures partisans car 43% d'entre eux sont au moins responsables d'une structure départementale (premier fédéral au PS, porte-parole des Verts, etc.) ou engagés auprès d'un élu comme suppléant ou collaborateur. Mais 13% d'entre eux ont ou ont eu des responsabilités partisans au niveau national (membre d'une équipe de campagne présidentielle, secrétaire national, etc.).

Enfin, on observe que 54% des conseillers cumulent avec au moins un autre mandat détenu avant les élections de 2010. Le cumul est très variable suivant les régions et oscille entre 70% pour les conseillers de Basse-Normandie à 46% pour ceux de Picardie ou encore 43% pour ceux de La Réunion. Le cumul concerne 65% des élus des listes PS ou LR mais 43% des élus FDG ou 37% des écologistes et 18% des élus FN. Les mandats détenus sont municipaux à hauteur de 92%, le mandat de maire en représentant 15%, cumulé ou non avec d'autres mandats. Les mandats de conseillers généraux sont rares (3,5% des cumuls). On remarque que le poste de maire-adjoint, qui représente 32% de tous les cumuls, constitue souvent le point de départ d'une première inscription sur les listes régionales à l'issue des élections municipales de 2008. Les cumuls avec des fonctions nationales sont rares,

⁴ Chiffres auxquels il faut ajouter ceux qui sont élus entre deux élections pour obtenir un total de 100 % mais que l'on ignore ici par simplification.

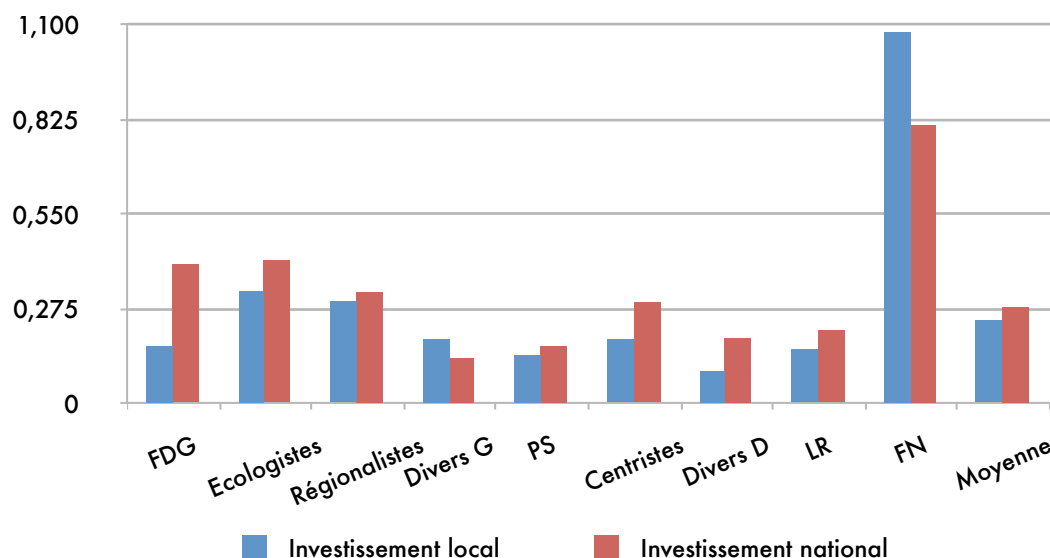
puisque l'on dénombre 32 députés et 6 sénateurs⁵ et se rencontrent surtout en Alsace (6% des conseillers), en Bourgogne et en Guadeloupe (5%). Le contexte électoral explique assez largement qu'ils soient concentrés surtout sur les élus LR (6%).

La place des élections régionales dans une carrière politique n'est d'ailleurs pas la même pour tous les candidats. Ces derniers ont développé des stratégies électorales qui tiennent compte des opportunités qu'offrent un premier mandat comme celles que fournissent la succession des échéances électorales ou le retrait de certains élus pour cause de cumul des mandats. On peut cerner ces stratégies en examinant le nombre et la nature des candidatures politiques lors d'une première élection à un conseil régional. On a donc compté le nombre de fois où les futurs élus régionaux ont candidaté aux fonctions d'élu local (municipales, cantonales et régionales), national (législatives et sénatoriales, bien que ces dernières soient aussi locales) ou européen. On a pu ainsi créer deux indices⁶ d'investissement, l'un dans la politique locale et l'autre dans la politique nationale ou non exclusivement locale. Plus l'indice d'investissement est élevé et moins les candidats ou leurs partis différencient les trajectoires politiques. Autrement dit, plus un élu régional s'est investi dans d'autres élections et plus l'élection régionale fait partie d'une stratégie électorale de présence généralisée sans que les mandats régionaux soient considérés de manière spécifique pouvant appeler des profils qui se distinguent de ceux qui seront retenus pour d'autres élections. Comme le montre le tableau 2, le FN se détache très nettement par le nombre et la pluralité des candidatures de ses élus régionaux, avant les écologistes, le FDG et les régionalistes. Les autres partis voient leurs candidats se spécialiser davantage sur l'élection régionale ce qui peut éventuellement recouvrir des candidatures notabiliaires assez classiques (par exemple, l'avocat local célèbre ou le président de chambre de commerce qui figure sur une liste régionale sans briguer d'autres mandats). On remarque que le niveau moyen d'investissement politique des femmes est toujours inférieur à celui des hommes que ce soit au niveau local (0,205 contre 0,277) ou au niveau national (0,260 contre 0,298).

⁵ Si l'on s'en tient aux candidatures des listes de 2010 afin de savoir quelle était l'offre électorale à ce moment. Cependant, l'instantané de la situation en 2015 donne des chiffres différents à la suite des élections législatives de 2012 et des élections municipales, départementales et sénatoriales de 2014. En 2015, on observe que 23% d'entre eux sont *au moins* conseillers municipaux, 20% *au moins* maires-adjoints, 19% *au moins* maires. Le nombre des députés est passé à 51 et celui des sénateurs à 24. Mais il est évident que tous ces conseillers sortants ne sont pas candidats pour les élections de 2015.

⁶ En fait, il s'agit de notes moyennes, ce qui explique qu'elles puissent dépasser 1.

Tableau 2 - Les indices d'investissement dans la vie politique par étiquette (niveau d'indice)



Source : enquête Luc Rouban, 2015

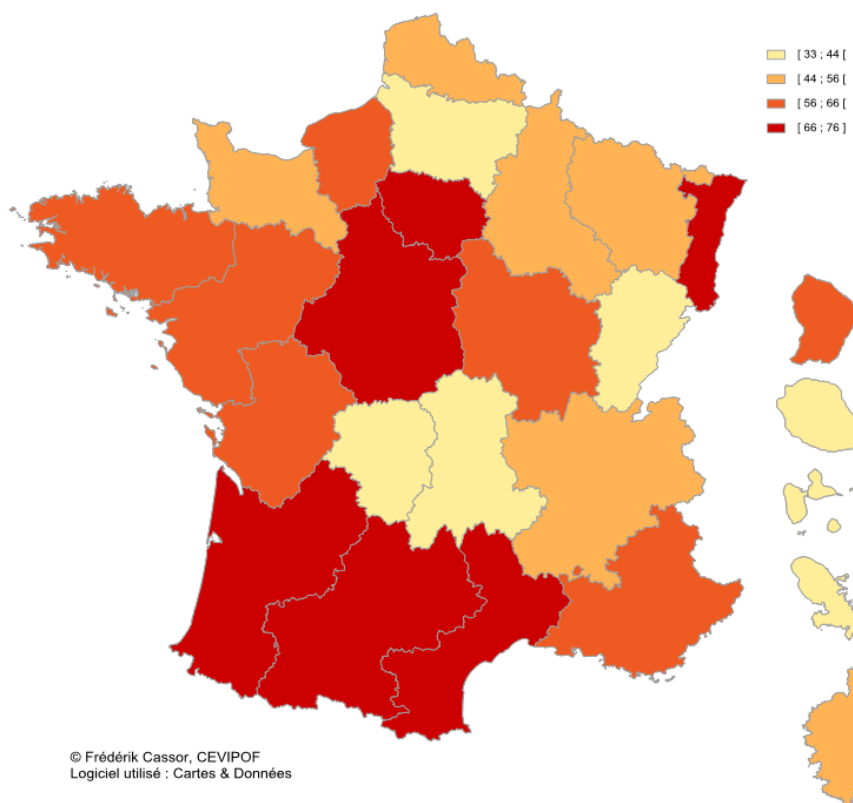
Des notables et des professionnels d'appareils

Les conseillers régionaux, supposés être les représentants les plus authentiques des territoires, ont des profils socioprofessionnels qui sont loin d'être représentatifs de la population. En moyenne, on observe en effet que 14% des conseillers appartiennent par leur profession aux catégories populaires, 29% aux catégories moyennes et 57% aux catégories supérieures⁷.

La distribution des catégories supérieures est très différenciée par région car on passe de 76% pour l'Île-de-France et 71% dans le Languedoc-Roussillon à 33% dans le Limousin ou à 39% en Auvergne et en Guadeloupe. La carte des régions montre quatre classes de régions, les élus du grand Sud-Ouest comme de l'Île-de-France étant très notabiliaires alors que ceux de la façade Est de la France, l'Alsace exceptée, étant d'un profil beaucoup plus modeste. Ce profil social des élus ne reflète pas mécaniquement la part des professions supérieures dans chaque région mesurée par l'INSEE en 2010 car une analyse de corrélation bivariée montre que l'on n'obtient qu'un indice de Pearson de 0,164 (avec une significativité de .000). On peut identifier ici l'effet du travail politique de sélection des candidats.

⁷ Le codage a été réalisé comme suit. Les catégories populaires comprennent les ouvriers, les employés du privé comme du public, les artisans-commerçants. Les catégories moyennes recouvrent les femmes au foyer, les étudiants, les professeurs des écoles, les enseignants du second degré, les maîtres de conférence, les officiers, les journalistes, les professions intermédiaires du privé comme du public et les agriculteurs. Les catégories supérieures sont composées des cadres du privé, des industriels et gros commerçants, des patrons de TPE, des professions libérales, des cadres des trois fonctions publiques et des entreprises publiques, des permanents politiques, des universitaires de rang A, des intellectuels et artistes. Les retraités ont été codés en fonction de leur ancienne profession.

Carte 1 - Les catégories socio-professionnelles supérieures par région (%)



Source : enquête Luc Rouban, 2015

La distribution par étiquette est assez homogène sauf pour les élus des listes FDG d'une part et FN d'autre part. La proportion d'élus exerçant un métier de catégorie supérieure est en effet de 31% pour le FDG, 52% pour les écologistes, souvent dotés de diplômes d'études supérieures, 54% pour les régionalistes, 55% pour les « divers gauche », 59% pour les listes PS, 71% pour les centristes, 52% pour les « divers droite », 69% pour les élus LR et 48% pour les élus FN.

On remarquera néanmoins que les diplômés des grandes écoles sont assez rares. On ne trouve en effet que 24 anciens de l'ENA (dont 12 sur des listes PS et 9 sur des listes LR), 16 des écoles de commerce (dont 8 dans la seule Île-de-France), 5 de l'École normale supérieure et 5 polytechniciens également.

À cette distribution en grandes catégories socioprofessionnelles s'ajoute celle par secteur. En moyenne, 57% des élus régionaux sont issus du secteur public.

Tableau 3 - Répartition des professions par secteur (%)

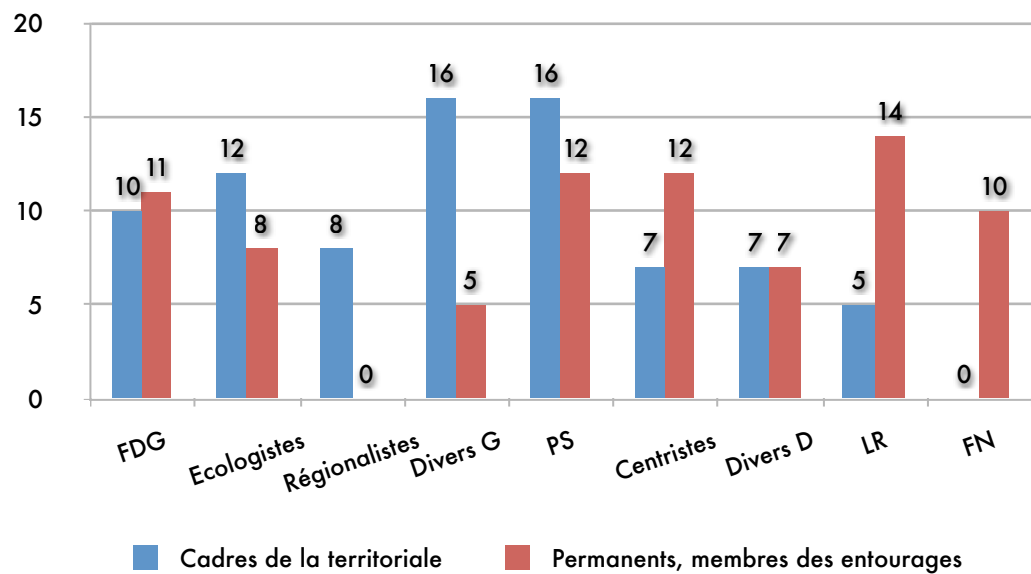
	FDG	Écologistes	Régionalistes	Divers gauche	PS	Centristes	Divers droite	LR	FN	Moyenne
Au foyer, étudiants	0	0	3	1	1	3	5	2	2	1
Petits salariés du privé	26	9	3	8	7	4	5	5	17	8
Cadres du privé	3	10	8	6	9	17	17	13	17	11
Petits indépendants	1	7	11	6	5	3	19	9	19	7
Industriels, professions libérales	6	16	32	15	9	26	14	28	16	16
Petits salariés du public	24	11	8	12	11	13	7	5	10	11
Cadres du public	41	47	35	52	58	34	33	39	18	46

Source : enquête Luc Rouban, 2015

Les fonctionnaires territoriaux sont nombreux. Les employés et les cadres de la territoriale représentent 13% de toutes les professions alors que les cadres de la fonction publique de l'État n'en représentent que 5% et les membres des grands corps, moins de 1%. On note également la très forte présence d'enseignants : on trouve ainsi 2% de professeurs des écoles, 13% d'enseignants du second degré, 3% d'universitaires (de rangs A et B).

Enfin, et ce n'est pas la moindre des caractéristiques, les permanents politiques et membres des entourages politiques constituent un groupe représentant 11% de toutes les professions. La frontière entre ces professionnels de la politique et la fonction publique territoriale est souvent ténue et perméable car ce sont les cadres territoriaux qui fournissent l'essentiel des directeurs de cabinets de maires ou de chargés de missions aux définitions parfois un peu floues (développement durable, aménagement, communication, etc.). La frontière est également ténue entre des emplois administratifs et des emplois politiques dès lors que certains élus sont nommés responsables d'associations subventionnées ou d'agences et d'organismes dépendants soit du conseil régional soit d'autres collectivités du même territoire. On trouve également le cas des consultants ou de cadres travaillant comme ingénieurs-conseils ou urbanistes et dont les principaux clients sont ces mêmes collectivités locales. La présentation des résultats, qui est faite ici a minima, doit donc être accompagnée de ces réserves car on entre dans une zone d'assez forte opacité sur la réalité des fonctions et des financements au-delà de la seule qualification juridique de la relation d'emploi.

Tableau 4 - Les cadres de la fonction publique territoriale et les membres des entourages politiques par étiquette (%)



Source : enquête Luc Rouban, 2015